



Période d'essai et distance

Par **Jeanmax**, le **04/11/2011** à **18:16**

Bonjour,

je viens d'être embauché à Paris et j'habite à 40 minutes en TGV de la capitale. Mon employeur m'a fait comprendre qu'il me laissait 2 mois de période d'essai (pendant laquelle il me paye la moitié de l'abonnement SNCF) afin de "me rapprocher de mon lieu de travail". Autrement dit il veut que j'habite sur Paris.

Est-ce un motif de rupture de période d'essai (à la fin) ou est-ce de la discrimination? Pour moi c'est du domaine de la sphère privé et tant que je suis à l'heure au travail ça n'est pas son problème.

Merci d'avance de vos réponses

Par **P.M.**, le **04/11/2011** à **22:19**

Bonjour,

Normalement l'employeur ne peut pas vous imposer un lieu d'habitation et la période d'essai n'est destinée qu'à évaluer vos compétences professionnelles...

Par **janus2fr**, le **05/11/2011** à **09:18**

[citation]et tant que je suis à l'heure au travail ça n'est pas son problème. [/citation]
Un peu tout de même puisqu'il vous rembourse la moitié de vos titres de transport...